



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-DES-ARBRES

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n°77/2025 en date du 21 octobre 2025, le Conseil Municipal de Saint-Laurent-des-Arbres a défini les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLU, de l'exposé de ses motifs, des avis émis par la CDPENAF et, le cas échéant, par les personnes publiques associées, du 3 novembre 2025 au 4 décembre 2025 :

- Mise à disposition du dossier à l'accueil de la mairie de Saint-Laurent-des-Arbres, 2, place de la mairie, 30126 SAINT-LAURENT-DES-ARBRES, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ainsi que sur le site internet de la Commune de Saint-Laurent-des-Arbres à l'adresse suivante : <https://mairie-stlaurentdesarbres.fr>

- Mise à disposition d'un registre d'observations en Mairie de Saint-Laurent-des-Arbres aux jours et heures figurant ci-avant et d'une adresse mail dédiée au recueil des observations : modificationsimplifiee2@mairieslda.fr

- Possibilité pour chacun de faire part de ses observations par courrier (cachet de la poste faisant foi) adressé à : Mme le Maire, Mairie de Saint-Laurent-des-Arbres, 2, place de la mairie, 30126 SAINT-LAURENT-DES-ARBRES

La délibération n°77/2025 sera affichée en Mairie pendant un mois à compter du 24 octobre 2025.
